

Le 11 avril 1749 - La Compagnie des Indes au gouverneur David

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/6

Un court extrait d'une lettre fleuve où mille sujets intéressant la colonie sont abordés.

La Compagnie des Indes envoie à l'Isle de France un imprimé sur les différents moyens dont on peut se servir pour conserver les oiseaux morts. Cet extrait est en rapport immédiat avec notre étude *Poivre Réaumur et le chevalier Turgot*. Cela signifie que Réaumur avait su intéresser les administrateurs de la Compagnie des Indes et obtenir leur collaboration afin d'enrichir les collections d'histoire naturelle. On se souvient que Réaumur a publié deux petites notices sur ce sujet, la première à la fin de 1745¹, l'autre en janvier 1747². C'est, sans aucun doute, cette dernière notice qui est diffusée par les soins de la Compagnie des Indes en 1749.

Si, ce qui est peu probable, Poivre n'avait pas pris connaissance de cette notice avant son embarquement à Lorient en octobre 1748, il ne pouvait la manquer à l'Isle de France, à son retour de Cochinchine en avril 1750.

[f°34]

Copie de la lettre écrite par la Compagnie à M. David, Gouverneur des Isles de France et de Bourbon, datée à Paris le 11 avril 1745.

Un courrier dépêché de Londres le 17 du mois dernier ...

[*Les sujets se suivent sur plusieurs pages, ils n'intéressent pas notre étude*]

[f°41]

Pour vous mettre en état de contribuer en tout ce qui pourra dépendre de vous, à augmenter la collection des différentes sortes de productions qui intéressent le progrès de l'histoire naturelle, nous vous envoyons ci-joint un imprimé sur les différents moyens dont on peut se servir pour conserver les oiseaux morts et autres animaux. Vous en ferez usage dans les occasions que vous pourrez avoir de procurer quelque chose de nouveau en ce genre.

[...]

* * *

¹ *Moyen facile de conserver les oiseaux qu'on veut faire arriver sains dans des Pays éloignez*. A Paris. De L'Imprimerie Royale. 1745. [par M. de Réaumur]

² *Différens moyens d'empêcher de se corrompre les oiseaux morts qu'on veut envoyer dans des pays éloignez et de les y faire arriver bien conditionnez. Quelques-uns de ces mêmes moyens peuvent être aussi employez pour conserver des quadrupèdes, des reptiles, des poissons et des insectes*". [1747] [par M. de Réaumur] (Tous deux reproduits sur ce site avec la transcription d'un manuscrit de Réaumur)